

PRESIDENCE DU CONSEIL NATIONAL
POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE

GRANDE CHANCELLERIE DES ORDRES
NATIONAUX

du 19 juillet 2024

Elevant à la Dignité de Grand-Officier dans
l'Ordre National du Niger à l'occasion de
la fête du 03 Août 2024.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL POUR LA
SAUVEGARDE DE LA PATRIE, CHEF DE L'ETAT ;**

- Vu** la Proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) en date du 28 juillet 2023 ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2023-01 du 28 juillet 2023, portant suspension de la Constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2023-02 du 28 juillet 2023, portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition ;
- Vu** la loi n° 90-28 du 28 décembre 1990, instituant les Ordres Nationaux de la République du Niger, et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu** le décret n° 2014-722/PRN du 24 novembre 2014, fixant les attributions du Grand Chancelier des Ordres Nationaux et portant organisation de la Grande Chancellerie des Ordres Nationaux ;
- Vu** le décret n° 2023-074/P/CNSP du 8 septembre 2023, portant organisation des services de la Présidence du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie et fixant les attributions de leurs responsables, modifié par décret n° 2023-318/P/CNSP du 10 novembre 2023 ;
- Sur** Proposition du Grand Chancelier des Ordres Nationaux ;

Après Avis du Conseil des Ordres Nationaux ;

DECRETE :

Article premier : Sont élevées à la Dignité de Grand-Officier dans l'Ordre National du Niger, à l'occasion de la fête du 03 Août 2024, les personnalités dont les noms suivent :

PRESIDENCE DU CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE

- AMADOU DAN AZOUMI LAOUALI, Inspecteur Général d'Etat

OL/S

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- MOUSSA ABDOU BOUBACAR, Inspecteur Principal des Douanes

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

- HAIDARA MBARAKOU ABDOULAYE, Directeur Administratif

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

- MAHAMAN OUSMANE AMADOU, COL-MAJ - Gendarmerie

- NOMA DARI, COL – MAJ – FAN

- GARBA HAKIMI, COL – MAJ.

Article 2. - Le Grand Chancelier des Ordres Nationaux est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

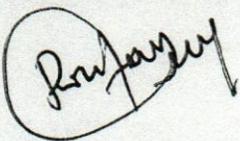
Fait à Niamey, le 19 juillet 2024

Signé : Le Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie, Chef de l'Etat

Le Général de Brigade **ABDOURAHAMANE TIANI**

Pour ampliation :

**Le Secrétaire Général
du Gouvernement**



MAHAMANE ROUFAI LAOUALI